



**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :**

Mme Nathalie BOUVET

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

**OBJET :** 26 - Congrès - Deuxième répartition d'aides de l'année 2024

Délibération n° 007469

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

## Congrès - Deuxième répartition d'aides de l'année 2024

**Rapporteur : Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°1	15/02/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à deux demandes universitaires d'un montant de 2 600 € et trois demandes d'associations privées d'un montant de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 5 600 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### I. Colloques universitaires

**600 € pour l'Université de Franche-Comté** – Laboratoire de Géographie Théma qui organise du 07 au 09 février 2024 le colloque « 16èmes rencontres de Théo Quant ».

En seize éditions, les Rencontres de Théo Quant sont devenues le rendez-vous incontournable des chercheurs français et européens s'intéressant aux approches théoriques et quantitatives en géographie. Au-delà de la communauté des géographes, toutes les disciplines qui abordent l'influence de l'espace géographique sur les processus étudiés sont représentées lors de ce colloque. De l'aménagement du territoire jusqu'à l'aide à la décision en passant par la gestion environnementale et le développement durable, les modèles et les outils les plus en pointe sont présentés lors de séances plénières et en ateliers.

Les rencontres de Théo Quant se veulent un espace de débat et d'échange, entre les disciplines et entre les générations. Cela explique le caractère très large des thèmes abordés et la grande mixité scientifique qui fondent leur identité.

Structurée autour d'ateliers, la conférence est rythmée par des interventions plénières de conférenciers invités d'envergure internationale. Par leur expertise et leur hauteur de vue, ils mettent en lumière les orientations à venir de la recherche en structures et dynamiques de l'espace géographique.

Tous les deux ans depuis 1993, le colloque a lieu à Besançon. Les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, au centre-ville, offrent un cadre idéal pour l'accueil de cet événement. Les prestations proposées nous permettent d'assurer en un lieu unique les sessions de travail et la restauration.

Pendant 3 jours, les participants sont amenés à utiliser les hôtels et les restaurants du centre-ville, et contribuent à leur retour à faire connaître Besançon et la région Bourgogne Franche-Comté.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Environ 100 participants sont attendus à la MSHE, Rue Mégevand.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 14 100 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 600 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

**2 000 € pour l'Université de Franche-Comté** qui organise les 21 et 22 mars 2024 le congrès « Conférence internationale annuelle STARS EU ».

L'alliance d'universités européennes STARS EU regroupant 9 partenaires issus de 9 pays différents, organise sa première conférence internationale annuelle à Besançon en mars 2024. Cette conférence accueillera plus de 200 participants académiques, industriels et politiques, dans l'optique du rayonnement et de la revalorisation des régions.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 200 participants seront attendus au Kursaal et à la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 54 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

## **II. Séminaires/colloques privés**

**1 500 € pour SUPMICROTECH-ENSMM** qui organise du 10 au 12 juin 2024 le colloque « 8ème Colloque IFAC sur les Méthodes Lagrangiennes et Hamiltoniennes pour la Commande Non linéaire ».

Le 8ème Colloque IFAC (International Federation of Automatic Control) sur les Méthodes Lagrangiennes et Hamiltoniennes pour la Commande Non Linéaire vise à réunir des experts en commande des systèmes dynamiques de différentes disciplines/communautés afin de discuter des structures physiques en tant que base de méthodes de conception polyvalentes, d'échanger sur de nouvelles approches pour la modélisation, l'analyse et la conception de commandes, et de présenter les résultats plus récents relatifs aux applications de ces méthodes aux systèmes dynamiques complexes.

Le séminaire se déroulera sur 3 journées.

Environ 100 participants seront attendus au Centre Diocésain, à l'Espace Grammont.

Le budget prévisionnel de ce séminaire au rayonnement international est de 33 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

**500 € pour le Collège Franc-Comtois de Médecine d'Urgence (CFCMU)** qui organise le 23 mai 2024 le congrès « 6èmes Rencontres en Médecine d'Urgence (REMU) : la maladie thromboembolique veineuse. Actualités 2024 ».

Les 6<sup>ème</sup> rencontres en Médecine d'Urgence (REMU) seront organisées à Besançon le 23 mai 2024 sur la thématique de la maladie thromboembolique veineuse (embolie pulmonaire). Des orateurs de toute la France seront attendus (CHU Paris, Nantes, Angers) + Suisse. C'est une pathologie à fort enjeu de la santé publique (mortalité évitable).

Le congrès se déroulera sur une journée.

Environ 200 participants sont attendus à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône et Doubs.

Le budget prévisionnel de ce congrès à rayonnement national est de 11 500€.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

**1 000 € pour Coopilote** qui organise le 06 mars 2024 le « Forum Coopilote ».

Le groupe coopératif Coopilote fête ses 20 ans d'existence.

A cette occasion, la SCIC Coopilote souhaite communiquer sur cette nouvelle forme d'entrepreneuriat coopératif, et sur les opportunités qu'elle constitue, pour le territoire et l'économie.

Le forum rassemblera :

- une partie des 300 entrepreneurs portés et accompagnés par Coopilote ;
- les anciens entrepreneurs sortis de la coopérative ;
- les nombreux partenaires de Coopilote : acteurs de l'Emploi, de la Formation, acteurs de la création, du financement ; acteurs institutionnels ...
- les partenaires et clients des entrepreneurs.

C'est un forum de dimension régional, avec une jauge visée de 300 personnes.

Le programme :

- conférence de « l'Université du Nous » sur les ressorts de la coopération ;
- table ronde « Coopératives et structures de l'ESS peuvent entraîner l'économie sur une autre voie ? »
- cocktail et intervention des partenaires institutionnels, soirée festive dans le cadre du Grand Kursaal.
- le lendemain matin : visite de l'Expo « Les LIP » ou visite guidée du centre-ville.

Ce forum est une 1<sup>ère</sup> édition, avec le souhait de renouveler sur une fréquence bi-annuelle.

Une table ronde réunira des dirigeants coopératifs régionaux (Groupe Demain) ou nationaux (Scic Mobicoop), et des dirigeants d'entreprises non coopératives (Fondation Bernard Streit).

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (2), Anne VIGNOT (2) et MM. Nicolas BODIN (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante :**

- 600 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 2 000 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 1 500 € pour SUPRMICROTECH-ENSMM,
- 500 € pour le Collège Franc-Comtois de Médecine d'Urgence,
- 1 000 € pour Coopilote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 12

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT